

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - THEAM Quant Dynamic Volatility Carry (FR0014003S23)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans, une exposition longue et dynamique à l'évolution de la volatilité des marchés des actions nord-américaines tout en cherchant à financer tout ou partie du coût de mise en place de cette exposition via une stratégie systématique de vente d'options. Cette dernière a pour objectif également, dans certaines conditions, de générer des revenus complémentaires et est particulièrement appropriée en cas de marchés stables, haussiers ou modérément baissiers de ces marchés. A l'inverse, la stratégie d'options peut générer des pertes lors de phases de baisses importantes et soudaines.

Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie systématique dynamique (la Stratégie) combinant deux piliers de performance :

(a) Une exposition synthétique longue et optimisée à des contrats à terme ayant pour sous-jacent l'indice VIX (code Bloomberg : VIX Index). Le VIX est une mesure des anticipations de la volatilité des actions nord-américaines composant l'indice S&P 500 (code Bloomberg : SPX Index). Cette optimisation cherche à :

- i. réduire le coût de portage qui correspond au coût nécessaire pour maintenir une position. En effet, la volatilité a tendance à augmenter quand les marchés actions baissent. Le coût de portage peut ainsi se comparer à une prime d'assurance que l'allocation dynamique des contrats à termes sur indice VIX cherche à minimiser
- ii. être réactif aux mouvements de marché via la duration court terme (un mois) de l'exposition sous-jacente à l'indice VIX.

Cette exposition est donc particulièrement adaptée pour générer une performance dans des marchés baissiers et a pour objectif d'en soulager son coût, notamment dans les autres conditions de marché moins propices telles que haussières, stables, ou seulement modérément baissières.

(b) Une exposition courte à des options de vente de maturité court terme en-dehors de la monnaie sur l'indice S&P 500. Cette stratégie d'options permet au FCP de financer tout ou partie du coût de la stratégie longue aux contrats à terme sur VIX mentionnée ci-avant, et a de plus pour objectif de générer des revenus supplémentaires. Cette stratégie est particulièrement appropriée dans les marchés haussiers, stables sans direction mais peut générer des pertes lors de phases de baisse importantes et soudaines.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut notamment un contrat d'échange de flux financiers de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique à la performance de la Stratégie.

Détail des actifs traités : Le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps). Le FCP pourra échanger le rendement de ces titres financiers contre un taux monétaire à travers la conclusion de contrats d'échange de flux financiers. Ainsi, le FCP peut être exposé à un rendement monétaire auquel s'ajoute la performance de la Stratégie.

La proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats financiers (swaps) pourra atteindre 220% de l'actif net.

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) et des jours de non publication de l'indice S&P 500 (Code Bloomberg SPX Index) (selon le calendrier officiel diffusé par Standard and Poor's). Si le jour d'établissement de la valeur liquidative est férié, la valeur liquidative sera établie le jour ouvré suivant.
- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** Lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The sustainable investor for a changing world

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM chaque année	
Frais courants	0,75% (*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation annualisée du montant des frais qui seront prélevés pendant le premier exercice financier. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de performance.
- Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées

- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Le FCP a été créé le 19 juillet 2021.
- La part a été lancée le 19 juillet 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande, auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Pour plus d'informations sur les autres parts du FCP, veuillez consulter le prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.

